



## SANTÉ MENTALE ET ENVIRONNEMENT, UN REGARD D'ARTISTES

### Une exposition participative

Inscription ouverte jusqu'au 15 septembre 2022

Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM) Camille Claudel et l'Albatros et l'association Padem Bipol vous invitent à participer à une exposition artistique organisée dans le cadre des [Semaines d'information sur la santé mentale](#) (SISM), avec le soutien du Conseil local de santé mentale (CLSM).

#### Quel est le but de cette exposition participative ?

Ce projet vise à concevoir, avec la participation des habitants du territoire messin, une exposition artistique sur le thème des SISM 2022 « santé mentale et environnement ». L'exposition est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent partager une vision artistique montrant comment l'environnement impacte notre santé mentale.

#### Quand et où se déroulera l'exposition collective ?

Les œuvres sélectionnées seront exposées du 24 au 29 octobre 2022 au Cloître des Récollets, haut lieu de l'écologie et du développement durable et solidaire à Metz.

#### Qui peut participer ?

La participation à l'exposition collective est gratuite et ouverte aux artistes amateurs. Dans le cas d'une participation d'un enfant ou groupe d'enfants, celui-ci sera représenté par un adulte (parent, enseignant...).

#### Qui sont les organisateurs ?

Les Groupes d'entraide mutuelle Camille Claudel et l'Albatros sont des associations d'usagers qui favorisent le soutien entre personnes concernées. Elles ont pour particularité d'être autogérées par des personnes en situation de handicap psychique.

L'association Padem Bipol est une association qui accompagne les personnes bipolaires et leur entourage pour les aider à faire face à cette maladie.

## Comment répondre au thème « santé mentale et environnement » ?

Les œuvres proposées doivent porter un regard artistique sur la manière dont notre environnement impacte notre santé mentale. Les artistes sont invités à exprimer leur ressenti pour montrer comment notre environnement influence notre bien-être.

Le thème de l'exposition cible la dimension physique de l'environnement qui renvoie à :

- L'environnement immédiat : logement (accès, maintien, qualité, etc.)
- L'environnement plus large : aménagements des communes (infrastructures, qualité du réseau de transport en commun, présence et accès à la nature et la biodiversité)
- L'environnement plus lointain : la planète et la crise écologique actuelle.

Pour vous aider à représenter au mieux la santé mentale, nous vous invitons à visionner sur Internet le court clip d'animation « Cosmos mental » : [https://youtu.be/Ne\\_KHiLdvZo](https://youtu.be/Ne_KHiLdvZo)

## Quelles œuvres sont attendues ?

Toutes les œuvres qui répondent au thème de l'exposition seront acceptées, ainsi que toutes les formes d'arts : dessins, peintures, illustrations, écriture, sculptures, musiques, vidéos, photos, etc.

Les œuvres physiques sont limitées à :

- Taille : format A0 ( 84,1 x 118,9 cm).
- Poids des sculptures : 25 kg.
- Volume : 1 mètre cube.

## Combien d'œuvres peut-on proposer ?

Le nombre d'œuvres par artiste est limité à deux. Cette limite s'applique également dans le cas d'une participation par un groupe.

## Comment seront présentées les œuvres ?

Les œuvres seront exposées dans une salle aménagée avec des grilles pour les œuvres à suspendre et des tables pour celles à poser. Les œuvres à suspendre doivent comporter un système d'accrochage commode et solide (adapté au poids). Les sculptures et autres œuvres à poser doivent être stables pour garantir la sécurité du public.

## Quels sont les engagements des participants ?

En participant, vous vous engagez sur les points suivants :

- Acheminer l'œuvre dans les locaux d'un des organisateurs et la récupérer au même endroit après l'exposition (voir la question : « Où déposer l'œuvre ? »).
- Garantir sur l'honneur être propriétaire des droits d'auteur de l'œuvre proposée pour l'exposition.
- Être détenteur d'une autorisation de diffusion, si l'œuvre comprend un ou plusieurs sujets (personne reconnaissable, lieu, monument...) dont l'utilisation de l'image nécessite une autorisation.
- Ne pas vendre ses œuvres durant l'exposition.

Votre présence le jour du vernissage, sans qu'elle soit obligatoire, contribuera à donner toute sa dimension participative à ce projet d'exposition.

## Quels sont les engagements des organisateurs ?

Les organisateurs s'engagent sur les points suivants :

- Transporter et installer les œuvres sur le lieu de l'exposition.
- Réaliser une communication pour faire connaître l'exposition à l'échelle du territoire messin.
- Garantir à l'artiste qu'il reste propriétaire de son œuvre et tous les droits d'auteurs lui seront réservés dans le respect des conditions du présent règlement.

## Quelles sont les limites de responsabilité des organisateurs ?

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement de l'exposition. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler l'exposition.

En signant le formulaire de dépôt des œuvres, les artistes déchargeront les organisateurs de toute responsabilité liée aux éventuels dommages causés aux œuvres durant le temps de stockage, de transport et d'exposition, jusqu'à leur restitution. Il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance pour couvrir ses œuvres contre la survenance de tous risques.

## Où déposer l'œuvre ?

A noter : merci de téléphoner pour convenir d'un rendez-vous de dépôt de votre œuvre.

- GEM Camille Claudel : 8 square Paille Maille, 57000 Metz (03 55 80 15 09 / [c.lepage-gem-cclaudel@espoir57.fr](mailto:c.lepage-gem-cclaudel@espoir57.fr)).
- GEM l'Albatros : 22 Rue Lançon, 57000 Metz (03 54 62 05 20 / [gem.l.albatros57@gmail.com](mailto:gem.l.albatros57@gmail.com)).
- Padem Bipol : 7 Rue Clérisseau, 57000 Metz (09 51 89 53 39 / [bipol@padem.org](mailto:bipol@padem.org)).

## Comment s'inscrire pour participer à l'exposition ?

Les personnes qui souhaitent participer à l'exposition sont invitées à :

- Envoyer le formulaire joint par mail à [stephane.tinnes@ch-jury.fr](mailto:stephane.tinnes@ch-jury.fr)
- Ou répondre directement au formulaire sur Internet : <https://forms.gle/SDCqduShtsMDUPgA6>

La participation est limitée à deux œuvres par participants. Toutes les œuvres qui répondent au thème de l'exposition seront acceptées.

## Comment seront utilisées vos informations ?

Les données relatives à chaque participant seront collectées et traitées informatiquement. Le traitement de ces informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier au CLSM, responsable de leur traitement, à l'adresse suivante : Centre hospitalier de Jury, BP 75088, 57073 Jury-les-Metz.

## CONTACT

Stéphane Tinnes-Kraemer,  
coordonnateur du CLSM messin :  
03 87 56 27 68 / [stephane.tinnes@ch-jury.fr](mailto:stephane.tinnes@ch-jury.fr)

**CLSM** TERRITOIRE  
MESSIN  
Conseil local de santé mentale

## Formulaire de participation

# Santé mentale et environnement, un regard d'artistes

## Exposition participative

Inscription entre le 15 juillet et 15 septembre 2022

Pour participer, les artistes doivent **envoyer ce dossier avant le 15 septembre 2022** :

- Par mail à : [stephane.tinnes@ch-jury.fr](mailto:stephane.tinnes@ch-jury.fr)
- Par courrier à l'adresse :

**Centre hospitalier de Jury**

**Stéphane Tinnes-Kraemer, coordonnateur du CLSM**

**BP 75088, 57073 Jury-lès-Metz**

### Artiste amateur

Merci de cocher les cases et de renseigner les informations selon votre participation en groupe ou en individuel.

Adulte                       Adolescent/enfant                       Personne protégée

**Participation en groupe**

Nom du groupe :

Adresse mail du référent du groupe :

**Participation individuelle**

Prénom :

Nom :

Prénom et nom du représentant légal :

Adresse mail :

Téléphone :

**Titre de l'œuvre n°1 :**

Année de création :

Type d'œuvre (dessin, écriture, photo, etc.) :

Format de l'œuvre (taille, poids, profondeur) :

En quelques mots, expliquez ce que vous souhaitez exprimer à travers cette œuvre.

Suite de la description de l'œuvre n°1 :

**Titre de l'œuvre n°2 (optionnel) :**

Année de création :

Type d'œuvre (dessin, écriture, photo, etc.) :

Format de l'œuvre (taille, poids, profondeur) :

En quelques mots, expliquez ce que vous souhaitez exprimer à travers cette œuvre :

**Signature de l'artiste** (ou son représentant légal)

*En signant, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation présentées dans l'appel à participation joint à ce formulaire.*

Prénom, nom, signature

## Utilisation de ces informations

Les données relatives à chaque participant seront collectées et traitées informatiquement. Le traitement de ces informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier au CLSM, responsable de leur traitement, à l'adresse suivante : Centre hospitalier de Jury, BP 75088, 57073 Jury-les-Metz.